

**DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS**  
**A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**  
**AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR LA**  
**TOTALE GRATUITE DU TRANSPORT ET DES DROITS D'ENTREE DES ECOLIERS**  
**DANS LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES A VOCATION PEDAGOGIQUE**  
**ANNEE 2024**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses Communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux Communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les Communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines Communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre Commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année 2024 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **5 754,80 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

République Française  
Département du Nord  
Ville de GRAVELINES

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la ville de GRAVELINES**  
**Arrondissement de Dunkerque**  
**Département du Nord.**

Conseil Municipal convoqué le : 13 Septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET à partir de 18h03, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h55, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,  
Monsieur Michel CÂNOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,  
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr MERLEN,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 18h55,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **5 754,80 € TTC** pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- La recette sera imputée à l'Article **74751** - Fonction **2** – Sous Fonction **211** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

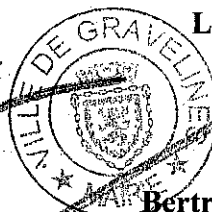
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 SEPTEMBRE 2023  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



**Christelle DENEUVILLE**

Le MAIRE,



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **22 SEP. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **22 SEP. 2023**

